

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-530693

29845
M. 29845

Maladie Dentaire Optique Autres

Matricule : 7513 Société : RAE

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : GHAZI KHADIJA

Date de naissance : 25-12-1960

Adresse : habituelle

Tél. : 0662467605 Total des frais engagés : 250 + 51650 + 3000 = 376650 dh

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 26/05/2020

Nom et prénom du malade : GHAZI KHADIJA Age : 59 ans

Lien de parenté : M. mère Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 19/06/2020

Signature de l'adhérent(e) :

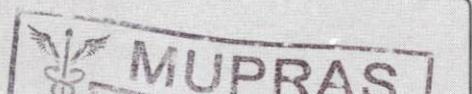
VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie

N° W19-530693

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).



Matricule : 24 JUN 2020 7513

Nom de l'adhérent(e) : GHAZI

Total des frais engagés : 3766,50 dh

Date de dépôt : ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/05/20			250,00	250,00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Commissaire	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MOUSSA Dr ELASRI YOUSSEF Sidi Maarouf - Casablanca	26/05/20	516,50

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE EL FATH 13/06/2018	13/06/20	monture + verres				300,00

VOLET ADHERENT

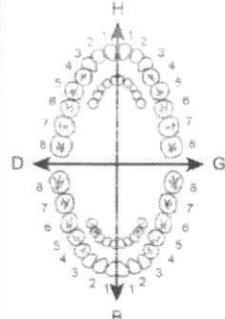
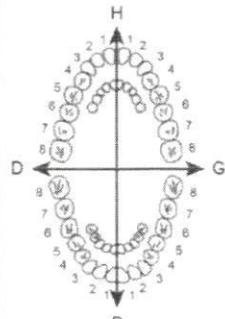
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G B	
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				
				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

OPHTALMEL
PPC
89.00 DHS
89.00 DHS

(89, 17)

Laboratoires Sotho
Opatanol 0,1% col.
A.D.S.P. Maroc N° 14
PPV : 90,70 DHS

Exp: 11 21
PPV: 30 DH 30
PPV: 30 DH 30

FRAKIDEX
Pom. Ophtha. 5 g
ZENITH PHARM
PPV: 20,80 DH
ADSP n° 02 DMP
- 5 ml. Ophtha. 5 g
ZENITH PHARMA
PPV: 20,80 DH
ADSP n° 02 DMP/

(50, 70x²)
A 81, 40

18/11/11 Operative
10 x 91

$$\begin{array}{r} 30,30 \times 2) \\ \hline 60,60 \end{array}$$

1824)

20.80

free - class

9570 Nopl

mg/ml
75,70 DH
1, rue Mohamed Diouri,
El Amina DAOUDI

~~PHARMACIE MOUNIA
Dr ELASRI Yacine
Lot Essaada II N°66
Sidi Maarouf - Casablanca~~

Ophtalmologue
Loubna 1 - Bq. 1 - N°2
Boulevard Sidi Maârouf
face de Jamaâ Al Adarissa
05 22 78 45 46 - IMPE : 09103202

182215 dc pdf Tri

OPTIQUE EL FATH

Bd. Moudiboketta, Bloc (j) N° 83
Casa - GSM : 0661 97 79 82
Patente : 36616616



نظارات الفتاح

شارع موديبوكيتا بلوك "ج" رقم 83
الدار البيضاء - المغرب : 06 61 97 79 82
الباتنات : 36616616

FACTURE 000540

Casablanca, le : 13/06/2020

M: Ghazi Khadija

N° de Nomenclature :

Docteur : Fatima Amal

Monture:	optique	1000,00	1
Verres:	progressif AR	2000,00	2
VL:			
OD:	-8.25 (-1955°)		
OG:	-2 (-0.75-135°)		
VP:	ADD:		
OD:	+2.5	HF: 001781152	
OG:	+2.5	IF: 40178251 PC: 377480 SN: 0000089	
		ICF: 0000089	
		Total : 3000,00	3
Arrêtée la Présente Facture à la Somme de:			
 OPTIQUE EL FATH Bd. Moudiboketta Bloc (j) N 83 - CASABLANCA Tel : 06 61 977 982			

Dr. FATIMA AMIR

Spécialiste en chirurgie et maladies des yeux

- Lauréate de la faculté de Médecine et de pharmacie Casablanca
- Ancienne interne au CHU Ibn Rochd de Casablanca
- Ex Ophtalmologue à l'Hôpital 20 Août Casablanca
- Ex Chef de service d'Ophtalmologie à l'hôpital Hassan II Khouribga
- Ex Ophtalmologue à l'Hôpital Sekkat
- Membre de la société française d'Ophtalmologie
- Chirurgie de Cataracte par Phacoémulsification
- Chirurgie de Glaucome, Chirurgie de Strabisme
- Chirurgie réfractive (Lasik) - Ophtalmopédiatrie
- Laser - Angiographie rétinienne - OCT - Echographie Oculaire...



طبيبة مرخصة لأداء
الشواهد الطبية
لرخصة السيادة

- Diplômée en imagerie et maladies rétiniennes à la faculté de médecine

Lariboisière (Paris Sorbonne)

- Diplômée en Chirurgie réfractive et Phacoémulsification à l'université de Toulouse III

- Diplômée en ophtalmologie-pédiatrique et strabologie avancée à la faculté de médecine Nantes

- Diplômée en Adaptation de lentilles de contact à l'Université Bordeaux II

INPE 091032532

الدكتورة فاطمة عامر

طبيبة اختصاصية في طب وجراحة العيون

• طباجية كلية الحسن الثاني للطب والصيدلة

• طبيبة عيون سابقاً بمستشفى الجامعي ابن رشد

• رئيسة قسم طب العيون سابقاً بمستشفى الحسن الثاني خريبكة

• طبيبة عيون سابقاً بمستشفى السقاط

• عضو الجمعية الفرنسية لطب وجراحة العيون

• متخصصة في جراحة الجلاة وتصحيح النظر بالليزر من جامعة السربون بباريس

• متخصصة في علاج أمراض شبكية العين من جامعة السربون بباريس

• متخصصة في علاج وجراحة الحول وطب عيون الأطفال من جامعة نانت بفرنسا

Casablanca, le

Ordonnance

- Diplômée en imagerie et maladies rétiniennes à la faculté de médecine

Lariboisière (Paris Sorbonne)

- Diplômée en Chirurgie réfractive et Phacoémulsification à l'université de Toulouse III

- Diplômée en ophtalmologie-pédiatrique et strabologie avancée à la faculté de médecine Nantes

- Diplômée en Adaptation de lentilles de contact à l'Université Bordeaux II

INPE 091032532

PHARMACIE MOUNIA
Dr ELASRI Younes
Lot Essaada II N°66
Sidi Majrouf - Casablanca

OPTIONAL BY FATH
Bld. Mohammed V, Bldg. (J)
N 63 - CASABLANCA
TEL: 00 01 91 932

تجزئة لبني 1، إقامة لبني رقم 1 شارع - سيدى معروف (أمام مسجد الأدarsa)
docteuramirfatima@gmail.com : 05 22 78 45 46 / 06 45 03 03 14